

L'an **DEUX MILLE ONZE**, le **dix huit juillet**, à **20 h 30** Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Pierre de Chartreuse dûment convoqué par Christophe SESTIER, Maire, s'est réuni en séance ordinaire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 12 juillet 2011

PRESENTS : S. BAFFERT, S. BRUN, J-C. CARTANNAZ, B. COTTAVE, F. DESCURE, F DIEDERICHS, Y. GUERPILLON, B. KOCH, J-C. RECEVEUR, M. ROBVEILLE, J-P ROUSSET, C.SESTIER, et M. VIRARD

EXCUSES : J. ANCEY et C. ARGOUD.

POUVOIRS : J. ANCEY à Y. GUERPILLON et C. ARGOUD à C. SESTIER

SECRETAIRE DE SEANCE : Stéphane BRUN

Monsieur le Maire demande de supprimer le point n° 5 de l'ordre du jour : accord

A demande de plusieurs conseillers un débat s'instaure concernant la position des conseillers quant à leur démission. Après un tour de table, huit conseillers sont toujours désireux de démissionner, les autres partagent la décision du Maire qui désire poursuivre son mandat.

1/ APPROBATION DES COMPTES-RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX DU 30 MAI 2011 ET DU 17 JUIN 2011

Les comptes-rendus du 30 mai et du 17 juin 2011 sont approuvés à l'unanimité.

2/ COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION D'URBANISME DU 29 JUIN 2011

Monsieur Guerpillon présente les avis sur les dossiers étudiés par la commission.

Présents : Y. Guerpillon, Y. Mercier et M. Virard.

Absents : S. Baffert, S. Brun, J-C. Cartannaz, F. Diederichs et J-C. Receveur

Date Dépôt	Nom du pétitionnaire	Nature et N°	Lieu Cadastre et N°	Zone POS et risque	Nature du projet ou des pièces jointes	Observations Prescriptions AVIS
25/05	Me Nicolas NICOLAIDES Propriétaire : ROUSSET Suzanne	CU a N°13	Saint Hugues AN n° 570	NAc	CU d'information	Accès maison à résoudre avant tout dépôt PC
28/05	TAILLANDIER Cyrille	CU a N°14	Le Plan de Ville AE n°476	UBa	Vente LEGER/GIULIANI Vente appartement	Avis favorable
31/05	POIRON Jean-François	DP N°14	La Coche AD n°334		Agrandissement du balcon	Dossier incomplet plans du projet à fournir
01/06	SAS RAIDLIGHT Prop. : LAVAL Benoît	PC N°08-1	La Mouquetière		- Surélévation assiette terrain de 30cm - Création d'un mur de soutènement en gabion en fond de parcelle - Intégration de 2 lanterneaux de désenfumage en toiture - Equipement de chenaux - Mise en place d'enseignes - Modification châssis par une porte fenêtre	Avis favorable
03/06	BAFFERT Odile	Lettre	Les Revols		Pose d'une cabane de chantier	Déposer DP avec photo avant autorisation provisoire
	Me PORCELLA Rémi	CU a N°15	Le Chamechaude AE n°364	UAb Bv	Cu d'information Vente appartement	Avis favorable
15/06	Me LAHEURTE Sophie	CU a N°12	Hôtel Beauregard AE n°127	UAb	Vente fonds de commerce LONIGRO/RAMBAUD	Avis favorable

16/06	PITOT Stéphanie	CU b N°11	Gérentière AM n°401	NB Bv	Demande de CU opérationnel Projet de construction d'une maison individuelle	Avis favorable
16/06	GOUPIL Pierre	Lettre	La Diat		Bac en acier	Faire application de l'article R 111.21
17/06	PERRET René	PC N°09	Patassière AD n°92-300-302- 303	NB BG2,v		Envoyer PC Cabinet NICOT
22/06	Me DUGUEYT Marc	CU a N°16	Chemin du Grand Logis		<i>Cu d'information</i> <i>Vente maison d'habitation</i>	Avis favorable
29/06	CHEVALIER Guilaine	DP 15	Le Grand Logis AI 74	ND	Création de 4 ouvertures + changement porte au sous sol.	Avis favorable
	PELLEGRINI Danièle	DP N°08	Le Bourg AE 168	Uab Bv	<i>Pièces complémentaires</i> Aménagement de deux duplex dans un bâtiment existant	
	LARDIC Lionel	PC N°02	Gerbetière AK 97a	NB Bgl,v	<i>Pièces complémentaires</i> Construction d'une maison individuelle de 122 m² sur un terrain viabilisé	
	BK GAMES KOCH Benoît	DP N°11	La Diat AE 499	NBr Bgl,v	<i>Pièces complémentaires</i> Construction d'un abri de jardin Trouver solution pour rejet des eaux pluviales	Il manque les côtes par rapport au chemin Demande fiche descriptif du projet pente de toit/tuiles Le bois sera teinté noir
	KOCH Marc	DP N°12	La Diat AE 503-216-276	ND Bgl,v	<i>Pièces complémentaires</i> Pose d'un abri charpente galvanisé bâche couleur sapin sur arceaux rond 60mm diamètre	Défavorable sur le projet architectural Préconiser une construction en bois Vérifier statut agricole

3/ DECISION MODIFICATIVE N° 2 – BUDGET PRINCIPAL

Afin de réaliser l'espace VTT Trial à La Diat pour un coût de 55 000.00 €, il convient de faire le virement de crédits suivant :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D 2128-097 : Espace Outdoor La Diat		53 610.00		
Total D 21 : Immobilisations corporelles		53 610.00		
D 2313-034 : Centre technique municipal	46 810.00			
Total D 23 : Immobilisations en cours	46 810.00			
R 1323-097 : Espace Outdoor La Diat				6 800.00
Total R 13 : Subventions d'investissement				6 800.00
TOTAL	46 810.00 €	53 610.00 €		6 800.00 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal autorise le Maire, par une voix contre (Frédéric Diéderichs), une abstention (Benoit KOCH) et 13 voix pour, à réaliser ce virement de crédits sur le budget primitif 2011 de la commune.

4/ TRAVAUX FORESTIERS 2012

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le programme et le plan de financement des travaux forestiers 2012 proposés par l'ONF :

Travaux Forestiers 2012	Forêts Sectionnales	
	de St Pierre	d'Entremont
Montant H.T.	7 483.32 €	40 637.64 €
Subvention à solliciter auprès de la Région	2 245.00 €	12 191.29 €
Autofinancement	5 238.32 €	28 446.35 €

- Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité,
- APPROUVE le programme et le plan de financement des travaux forestiers tels que présentés
 - AUTORISE le Maire à solliciter les subventions nécessaires auprès de la Région Rhône-Alpes.

5/ AVENANT MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LE CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL :

Ce point sera présenté au conseil municipal lors du dépôt du permis de construire.

6/ CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CENTRE SOCIAL DES PAYS DU GUIERS DANS LE CADRE DE L'ACTION « SAISON NOMADE »

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de partenariat avec le Centre social des Pays du Guiers dans le cadre de l'action « Saison Nomade ».

Il s'agit d'une action culturelle itinérante sur le territoire pour laquelle le centre social coordonne les différents aspects du projet, en partenariat avec les différentes communes qui souhaitent être associées.

Cette convention est convenue pour les deux prochaines saisons selon les modalités exposées.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité,

- DECIDE d'adhérer au Centre social moyennant une cotisation annuelle de 150 €
- APPROUVE les termes de la convention tels qu'ils ont été présentés, et notamment en matière des participations communales tant sur le plan financier que sur le plan organisationnel
- AUTORISE le Maire à signer cette convention et toutes pièces financières nécessaires à l'exécution de la présente convention.

7/ MISE EN PLACE ET TARIFS DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE DU MATIN

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de mettre en place un accueil périscolaire le matin 7h45 à 8h30 les jours d'école en plus de celui du soir.

En conséquence il propose au Conseil Municipal d'une part de modifier le règlement intérieur adopté par délibération du 23 août 2010 en intégrant l'accueil périscolaire du matin, et d'autre part de fixer le prix de cet accueil en fonction du quotient familial et de l'établir sur une base forfaitaire ainsi qu'il suit :

Quotient familial	Tarifs
Entre 0 et 500	1.20 €
Entre 501 et 1000	1.30 €
Entre 1001 et 1500	1.40 €
Entre 1501 et 2000	1.50 €
Entre 2001 et 2500	1.60 €
Entre 2501 et plus	1.70 €

Le Conseil Municipal Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité, DECIDE :

- la mise en place d'un accueil périscolaire le matin de 7h45 à 8h30 les jours d'école
- de fixer les tarifs tels que proposés ci-dessus.

8/ ELECTION D'UN MEMBRE TITULAIRE DU SIVU

La récente élection de Monsieur Benoit KOCH comme membre titulaire du Conseil Syndical du SIVU n'est pas conforme à la délibération du SIVU qui empêche les élus ayant une activité professionnelle en relation avec le ski d'être membre titulaire.

Un débat s'instaure et le Conseil Municipal décide que cette délibération soit abrogée. Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est contre cette modification.

Pour l'instant, Monsieur Benoit KOCH reste membre suppléant au sein du Conseil Syndical du SIVU et la délibération du Conseil Municipal en date du 30 mai 2011 est non conforme.

9/ DEMANDE DE SUBVENTION POUR ORGANISATION DU CONCOURS DE CHEVAUX COMTOIS

Lors de la répartition des subventions aux associations, le Conseil Municipal a refusé d'attribuer une subvention pour l'organisation du concours de chevaux comtois car le budget était excédentaire. Or, l'excédent correspond à une subvention exceptionnelle ; le budget de la manifestation est déficitaire.

Compte-tenu de la mise à disposition du personnel des services techniques et de la participation à l'apéritif, le Conseil Municipal décide avec 13 voix pour et 2 abstentions (J-C. Cartannaz et C. Sestier) de ne pas revenir sur sa décision initiale.

10/ QUESTIONS DIVERSES

- demande de placer une barrière sur le parking de la piscine, à la hauteur du panneau « Sens interdit, sauf riverains ».
- problèmes de dégradations et d'intrusions à la piscine : la Mairie a porté plainte.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 22h20.